

CONVENTION DE STAGE

AVERTISSEMENT

Les personnes qui sollicitent le bénéfice d'une convention de stage doivent être obligatoirement inscrites et participer réellement à un cycle de formation ou d'enseignement autorisant la réalisation d'un stage en entreprise. La convention de stage peut être remise en cause par l'inspection du travail lors d'un contrôle au sein de l'entreprise ou à la demande du stagiaire. Le juge peut alors procéder à une requalification en contrat de travail si les conditions de stage ne sont pas remplies. Les ressortissants étrangers n'appartenant pas à l'Union Européenne et à l'Espace Economique Européen se voient délivrés une carte de séjours portant la mention « stagiaire ». Ils ne peuvent exercer aucune activité salariée sur le territoire national. Ils ne sont pas autorisés à se maintenir sur le territoire français à l'issue de leur stage.

La présente convention de stage a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

ARTICLE 1: LES PARTIES SIGNATAIRES

La présente convention est conclue entre les parties désignées comme suit :

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Nom :

Représentée par:

En qualité de:

Adresse:

Téléphone :

E-mail :

Numéro SIRET:

Nature de l'activité de l'entreprise:

STAGIAIRE:

Nom et Prénom:

Date et lieu de naissance:

Nationalité:

Adresse:

Numéro de passeport:

Téléphone :

E-mail : _____

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU ORGANISME FORMATION:

Nom:

Représentée par:

En qualité de:

Adresse:

Téléphone:

Fax:

Site d'internet :

SDF GUERRERA-FERNANDEZ

Restaurant L'Etoile D'Argent

Camping L'Etoile D' Argent

RCS FREJUS 400 723 441. 83600 FREJUS

ARTICLE 2: ETUDES OU FORMATION SUIVIES

M. _____ est actuellement en cours d'études à l' **Alliance Français de Novossibirsk** afin d'améliorer ses connaissances de la langue française.

ARTICLE 3: L'OBJECTIF DU STAGE

M. _____ a déjà acquis le niveau **intermédiaire** de connaissance de la langue française. Le stage a pour but d'améliorer en pratique son niveau du français et d'enrichir ses connaissances sur la culture de la France à travers le contact avec l'équipe hôtelière voire avec clientèle.

L'objectif principal pour le stagiaire est d'être en permanence au sein d'un milieu linguistique et culturel français: échanger avec ses collègues, s'imprégner de la culture française à travers d'un savoir-faire professionnel français.

L'objectif secondaire sera de ses connaissances de l'industrie du tourisme avoir des idées sur les principes européens du monde du travail particulièrement de l'hôtellerie et de la restauration.

Progression dans les apprentissages et situations d'activité dans lesquelles sera placé le stagiaire: M. _____ effectuera le stage dans le **camping «L'Etoile d'Argens»** en tant que serveur polyvalent.

Les activités confiées au stagiaire sont les suivantes

M. _____ sera chargé d'effectuer des tâches liées notamment au service de la clientèle étrangère, en conformité aux consignes et instructions données concernant les modes opératoires et l'utilisation des matériels et des produits qui s'y rapportent.

En fonction des nécessités d'organisation du travail, l'entreprise pourra affecter

M. _____ aux divers postes de travail correspondant à la nature de son emploi.

Nom, prénom et statut du responsable du stagiaire dans l'établissement d'enseignement:

Nom, prénom et statut du responsable du stagiaire dans l'entreprise d'accueil :
Mr Guerrera Henry, Gérant de restaurant du camping «L'Etoile d'Argens»

ARTICLE 4: ORGANISATION DE LA DUREE DU STAGE

Durée du stage: **3 mois**

Du **7 juin 2011** au **7 septembre 2011**

Toute modification des dates du stage donnera lieu à un avenant à la présente convention. Le stage peut être renouvelé, par avenant ; dans la limite de la durée maximale autorisée.

Lieu où s'effectue le stage: **St Aygulf, France**

SDF GUERRERA-FERNANDEZ

Restaurant L'Etoile D'Argent

Camping L'Etoile D' Argent

RCS FREJUS 400 723 441. 83600 FREJUS

Horaires de présence du stagiaire :

	Matin	Après-midi
Lundi	De 11h30 à 14h00	De 19h30 à 23h00
Mardi	De à	De 19h30 à 23h30
Mercredi	De à	De 19h30 à 23h30
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De 11h30 à 14h30	De 19h30 à 23h30
Samedi	De 11h30 à 14h30	De 19h30 à 23h30
Dimanche	De 11h30 à 14h30	De 19h30 à 23h30

Ils ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine.

Les stagiaires mineurs ne peuvent pas être présents dans l'entreprise avant six heures du matin et après vingt deux heures du soir. Au-delà de quatre heures et demie d'activité, les stagiaires mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes.

ARTICLE 5: ABSENCES

Pendant la durée du stage, l'étudiant stagiaire est autorisé à s'absenter pour suivre des cours dans l'établissement d'enseignement. Les dates de ces cours devront être portées, à l'avance, à la connaissance du maître de stage.

ARTICLE 6: RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Durant son stage, M. _____ demeure son statut (élève, étudiant en formation). Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation. Néanmoins, M. _____ devra respecter le règlement intérieur de l'entreprise d'accueil, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et d'horaires.

Le stagiaire s'engage à :

- Réaliser sa mission et être disponible pour les tâches qui lui sont confiées ;
- Respecter les règles de l'entreprise ainsi que ses codes et sa culture ;
- Respecter les exigences de confidentialité fixées par l'entreprise.

Durant son stage le stagiaire est soumis à la discipline de l'entreprise, notamment en ce qui concerne les visites médicales et les horaires.

Tout manquement à la discipline pourra entraîner la rupture du stage dans les conditions fixées à l'article 10.

M. _____ prend l'engagement de n'utiliser en aucun cas, les informations recueillies par lui, en vue de son rapport de stage, pour en faire communication à un tiers ou en susciter la publication, sauf accord écrit de l'entreprise. Le stagiaire s'engage à ne pas faire de copie illicite des logiciels informatiques appartenant à l'entreprise ni implanter dans les systèmes internes à l'entreprise des logiciels de provenance externe.

ARTICLE 7: GRATIFICATION ET AVANTAGES EN NATURE

Du fait de son statut, M. _____ ne peut prétendre recevoir aucun salaire de l'entreprise qui l'accueille.

7.1 Gratification

Une gratification est prévue, d'un montant n'excédant pas le seuil de 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité sociale multiplié par le nombre d'heures de travail :

Il est convenu que M. _____ percevra une indemnité journalière de 4 17,09 Euros (QUATRE CENT DIX SEPT EUROS ET NEUF CENTIMES) Restaurant L'Etoile d'Argent pour couvrir ses dépenses journalières.

7.2 Avantages

L'Entreprise d'accueil s'engage à héberger et nourrir M. _____ pendant toute la période de stage.

Condition d'hébergement :

M. _____ sera hébergé en chambre double, en pension complète durant toute la période du stage.

M. _____ conserve à sa charge tous les frais entre son domicile et lieu du stage. L'entreprise devra rembourser le stagiaire, sur justificatifs, des divers frais occasionnés par l'activité qu'elle lui a confiée.

ARTICLE 8: COUVERTURE SOCIALE

M. _____ conserve pendant le stage sa propre assurance sociale couvrant notamment les risques maladie-maternité, invalidité, et accidents du travail, pour lesquels la responsabilité de l'entreprise ne pourra être recherchée en aucune façon. En cas d'accident dans la structure d'accueil ou au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à prévenir dans les 24 heures le responsable de stage.

ARTICLE 9: RESPONSABILITE CIVILE

M. _____ et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

Responsabilité civile

Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée.

- En cas de souscription d'une assurance particulière :
en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile à l'égard du stagiaire.

- En cas de simple conclusion d'un avenant au contrat d'assurance de l'entreprise ou l'organisme :
en ajoutant au contrat d'assurance « responsabilité civile entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle » déjà souscrit un avenant relatif au stagiaire.

Le stagiaire certifie qu'il possède une assurance couvrant sa responsabilité civile individuelle pendant la durée de son stage.

Cependant ; le chef de l'établissement d'enseignement peut contracter une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de son stage dans l'entreprise

ARTICLE 10 : INTERRUPTION ET RUPTURE DU STAGE

Rupture amiable : Après information des responsables du stage, le chef d'entreprise et l'étudiant stagiaire peuvent rompre d'un commun accord le contrat de stage s'il apparaît que les conditions dans lesquelles il est exécuté ne sont pas favorables à la réalisation du projet pédagogique. La rupture amiable est effectuée par écrit, transmise au responsable enseignant.

Rupture à l'initiative du stagiaire : Le stagiaire peut rompre le contrat de stage pour tout motif rendant la poursuite du stage impossible et la rupture légitime (inadéquation entre l'objectif du stage et les missions confiées, conclusion d'un contrat de travail, réussite à un concours, raisons médicales). Le stagiaire doit informer au préalable les responsables du stage et leur expliquer le motif de la rupture. La rupture est effectuée par écrit, remise au chef d'entreprise et aux responsables de stage.

Rupture à l'initiative de l'entreprise : En cas de manquement du stagiaire à ses obligations

(déroulement du stage, discipline, respect du règlement intérieur), le chef d'entreprise peut mettre fin au stage, à charge pour lui de notifier par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision à l'étudiant stagiaire. Quelle que soit la cause de la rupture, le chef d'entreprise informe par écrit le responsable de stage.

ARTICLE 11: EVALUATION DE STAGE

A l'issue du stage:

- M. _____ est tenu de fournir à l'établissement d'enseignement un Rapport de Stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil.
- Le Chef d'entreprise délivrera à l'intéressé une Attestation de Stage.

Fait à Saint Aygulf ; le 10 avril 2011

Le chef d'entreprise :



Le responsable de l'établissement d'enseignement:



Le stagiaire :

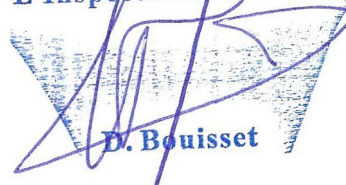
SDF GUERRERA-FERNANDEZ
Restaurant L'Etoile D'Argent
Camping L'Etoile D' Argent
RCS FREJUS 400 723 441. 83600 FREJUS

DIRECCTE PACA
UNITE TERRITORIALE DU VAR
177, Boulevard Charles Barnier
BP 131 - 83071 TOULON Cedex

AVIS FAVORABLE

23 MAI 2011

L'Inspecteur du travail



D. Bouisset

Pour le Préfet et par Délégation
Le Chef de section



Laetitia MEUNIER-PELLISSIER